



Politique d'utilisation des médias sociaux

Préparé par
Cassy Lachance, coordonnatrice aux communications

Juillet 2021

CONTEXTE

La politique d'utilisation des médias sociaux de la MRC des Appalaches s'adresse aux gestionnaires, employés et individus qui désirent interagir sur les réseaux sociaux officiels de l'organisation. Cette politique sert à définir les règles de conduite des utilisateurs afin de préserver un climat courtois et respectueux. L'objectif principal est de définir les règles concernant l'utilisation des réseaux.

DÉFINITION

Les médias sociaux sont définis comme étant toute forme d'application sur internet permettant l'interaction et le partage de contenu. La présente politique d'utilisation des médias sociaux définit les orientations et les règles de la MRC des Appalaches en matière de diffusion et de gestion de contenus sur les réseaux sociaux.

OBJECTIFS

La MRC des Appalaches souhaite véhiculer une image positive, cohérente et favoriser le partage d'informations pertinentes. Les publications de la MRC des Appalaches sur les réseaux sociaux visent principalement à informer les municipalités et les citoyens, à promouvoir ses activités, programmes et services et à attirer de nouveaux citoyens et entrepreneurs.

GESTIONNAIRE

La personne mandatée par la MRC des Appalaches est la principale responsable de la gestion des médias sociaux officiels de l'organisation. Toute publication de messages ou d'images au nom de la MRC des Appalaches sur les médias sociaux doit être effectuée par cette personne autorisée, et ce, afin de garantir une uniformité du style de publications et garantir un niveau professionnel tant sur le plan rédactionnel que grammatical.

CONTENU

Tout le contenu, partages, messages, images ou vidéos, publiés sur les médias sociaux de la MRC des Appalaches doivent impérativement correspondre aux valeurs et objectifs de l'organisation.

LANGUE OFFICIELLE

La langue officielle utilisée dans les publications et les échanges des médias sociaux de la MRC des Appalaches est le français.

RÈGLES DE CONDUITE – NÉTIQUETTE

Voici les codes de conduites établis par la MRC des Appalaches :

- Utiliser un langage respectueux dans les publications, commentaires et interventions;
- Éviter la publication de message répétitif, non pertinent ou hors sujet;
- Respecter les conditions d'utilisation des différentes plateformes;
- Respecter la confidentialité, la vie privée et la réputation d'autrui;
- Aucun propos injurieux, diffamatoires, harcelants, agressifs, racistes ou sexistes ne sera toléré;
- Tous les messages de nature politique, partisane, de propagande religieuse, ou discrimination seront automatique supprimés;
- Les usagers ont l'obligation de respecter les lois la législation en vigueur notamment, la Charte des droits et libertés de la personne, le Code civil du Québec, la loi sur la protection du droit d'auteur, etc.;
- Le gestionnaire des réseaux sociaux de la MRC des Appalaches se réserve le droit d'exclure tout commentaire non pertinent ou de bannir toute personne qui ne respecte pas les règles de conduite décrites précédemment.

EMPLOYÉ(S)

Le(s) employé(s) de la MRC des Appalaches peuvent indiquer sur leur profil personnel qu'ils sont à l'emploi de l'organisation cependant, malgré cette affiliation professionnelle, leurs messages et prises de position ne représentent en aucun cas la position officielle de la MRC des Appalaches et doivent être considérés comme des opinions strictement personnelles.